

Bulletin d'information n°2 - Novembre 2024

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous vous informons que notre société a changé de nom en mai 2024 pour devenir ABO Energy. A l'origine spécialisés dans l'énergie éolienne, nous développons et construisons également aujourd'hui des parcs photovoltaïques ainsi que des installations de stockage et d'hydrogène. Le remplacement de « Wind » par « Energy » reflète ainsi la complétude de nos services dans le domaine des énergies renouvelables. ABO Wind n'a ni fusionné ni été rachetée par une autre entreprise.

ABO Energy travaille depuis 1 an et demi environ à l'élaboration d'un projet photovoltaïque sur le territoire de la commune de Montesquieu-des-Albères. Ce bulletin d'information a pour objectif de renseigner sur l'état d'avancement du dossier et sur les 1^{ers} résultats des études en cours.

Par ailleurs, nous organisons une **concertation préalable volontaire du lundi 18 novembre au mardi 3 décembre 2024 inclus** avec une **permanence publique à Montesquieu-des-Albères le mercredi 27 novembre**. Les modalités sont détaillées au dos de ce bulletin.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez me contacter directement par e-mail ou téléphone via les coordonnées indiquées au dos de ce bulletin. Je reste également disponible pour toute demande de rendez-vous. Pour rappel, la page internet dédiée au projet est accessible au lien suivant :

 www.aboenergy.fr > Zone d'information > Nos projets > Occitanie > Projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères

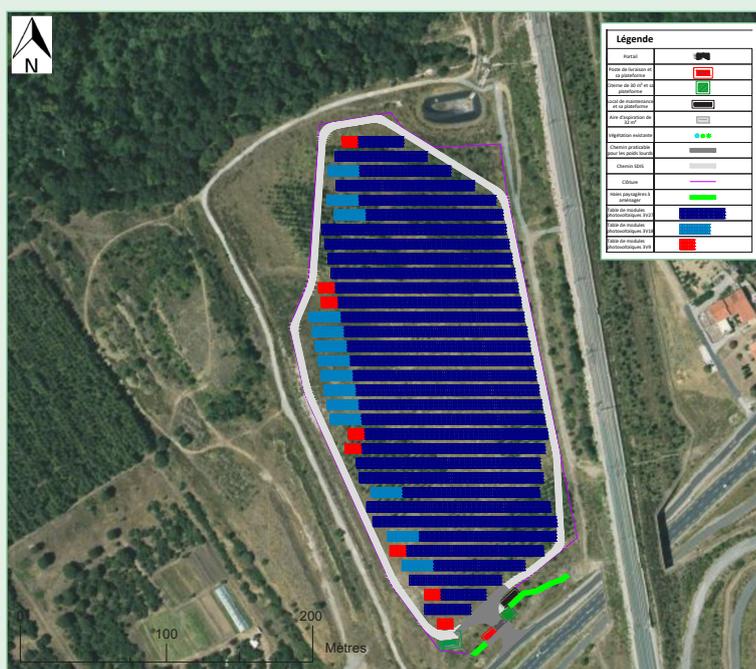
Axel Isnardon, Responsable du projet

Le projet de Montesquieu-des-Albères

Une zone d'étude initiale d'environ 7 ha a été retenue au départ du projet pour identifier les différents enjeux environnementaux, paysagers et techniques du territoire. Au regard du retour des études, un premier scénario d'implantation non définitif est proposé et restreint la zone d'étude à environ 5 ha.

Installer une production d'énergie renouvelable sur un site classé comme délaissé ferroviaire permet de générer une valorisation de parcelles qui n'auraient pas vocation à accueillir une autre activité aujourd'hui. Le site du projet appartient à la commune de Montesquieu-des-Albères, ainsi ce projet apportera des revenus directs au territoire.

Après consultation du public, la commune a ainsi proposé le site du projet comme « Zone d'Accélération de production d'Énergie Renouvelable (ZAER) » afin d'accueillir un projet photovoltaïque au sol.



Zone d'implantation du projet © ABO Energy



Puissance du parc : Environ 6,5 MWc
Estimation annuelle de la production :
Environ 9.52 GWh/an



**Nombre de personnes alimentées en
électricité renouvelable chaque année* :**
Environ 4 850 personnes

* Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / Global Solar Atlas)

Chronologie

Fin 2022

- La Mairie de Montesquieu-des-Albères prend contact avec ABO Energy
- Présentation du projet aux conseillers municipaux

Hiver - Printemps 2023

- ABO Energy est sélectionnée pour développer le projet photovoltaïque
- Signatures des accords fonciers
- Consultations des services de l'État
- Lancement des études naturalistes : faune, flore, milieux naturels

Automne - Hiver 2023/2024

- Étude paysagère
- 1^{er} bulletin d'information

Printemps - été 2024

- Définition des enjeux naturalistes et paysagers
- Dimensionnement du projet
- Comité de projet

Automne - Hiver 2024/2025

- 2^{ème} bulletin d'information et Concertation préalable
- Finalisation de l'étude d'impact et de l'implantation.

Les prochaines étapes

(dates prévisionnelles) :

2025

- Dépôt du dossier de permis de construire.
- Instruction du dossier
- Enquête publique
- Finalisation du dossier de raccordement

2026

- Obtention du permis de construire
- Financement du projet
- Construction du parc
- Raccordement et mise en service

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.

L'étude d'impact

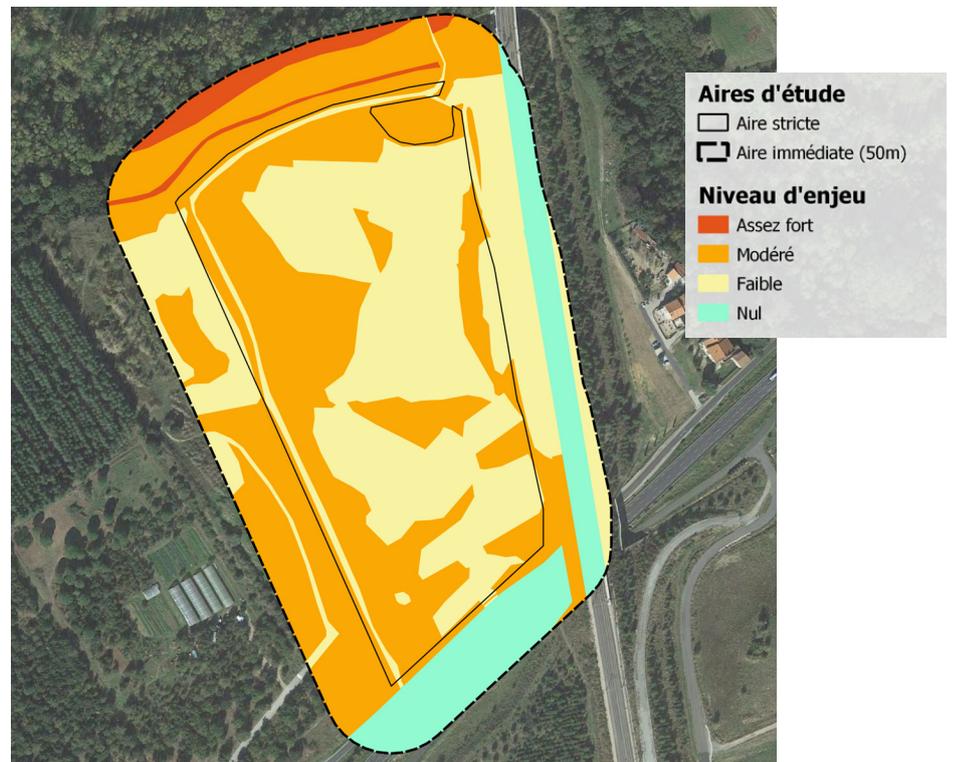
Pour rappel (voir 1^{er} bulletin d'information disponible en téléchargement sur la page internet du projet), les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kW sont soumis à étude d'impact. Celle-ci est en cours de réalisation pour le projet de Montesquieu-des-Albères.

Le diagnostic de l'état initial naturaliste a été réalisé. L'étude paysagère et l'analyse des éventuels impacts ainsi que la définition des mesures visant à les éviter, réduire et compenser sont en cours.

Les résultats reçus de ces différentes études au stade de l'état initial vous sont présentés ci-dessous.



Résultat des études naturalistes



Carte des enjeux globaux liés à la faune et la flore © ENCIS ENVIRONNEMENT

Le site du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères présente plusieurs zones d'enjeu floristiques et faunistiques.

D'une manière générale, aucun enjeu fort n'est recensé au sein de la zone d'étude du projet.

Les milieux ouverts de friches, boisements de feuillus et leurs lisières formant une mosaïque semi-ouverte représentent des enjeux modérés pour la faune terrestre.

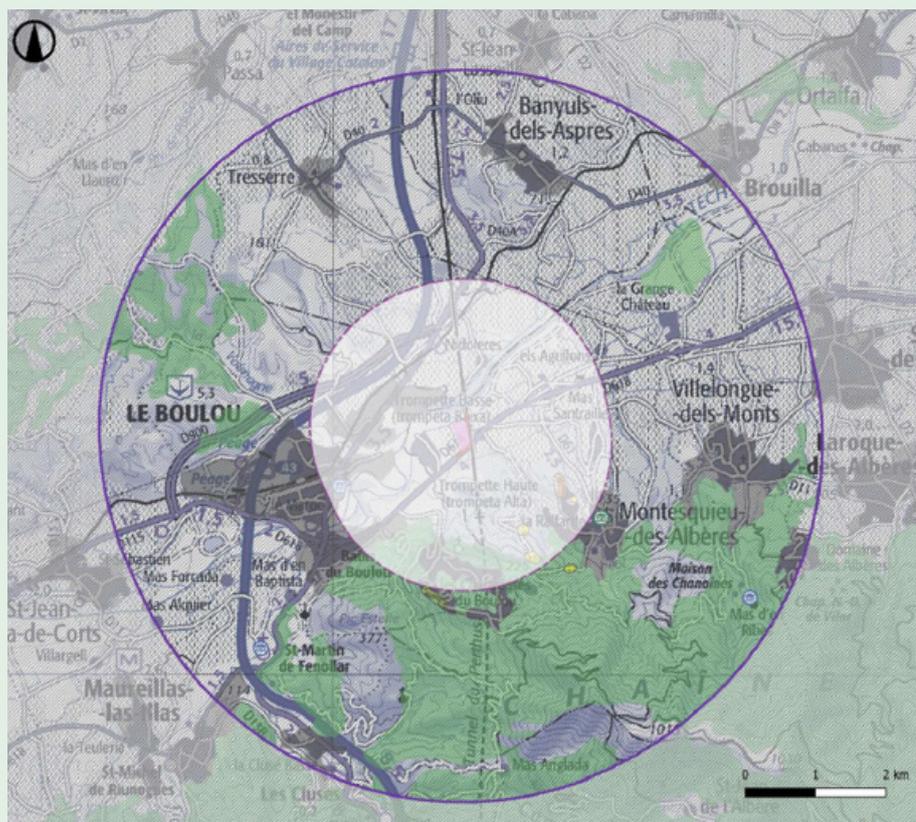
L'enjeu est modéré sur les boisements et la flore est assez diversifiée. Deux espèces de plantes protégées ont été identifiées à proximité du site et feront l'objet d'une attention particulière, bien qu'elles ne soient pas dans l'emprise du site d'étude.

Peu d'enjeux sont identifiés sur l'avifaune ainsi que sur les chauves-souris.

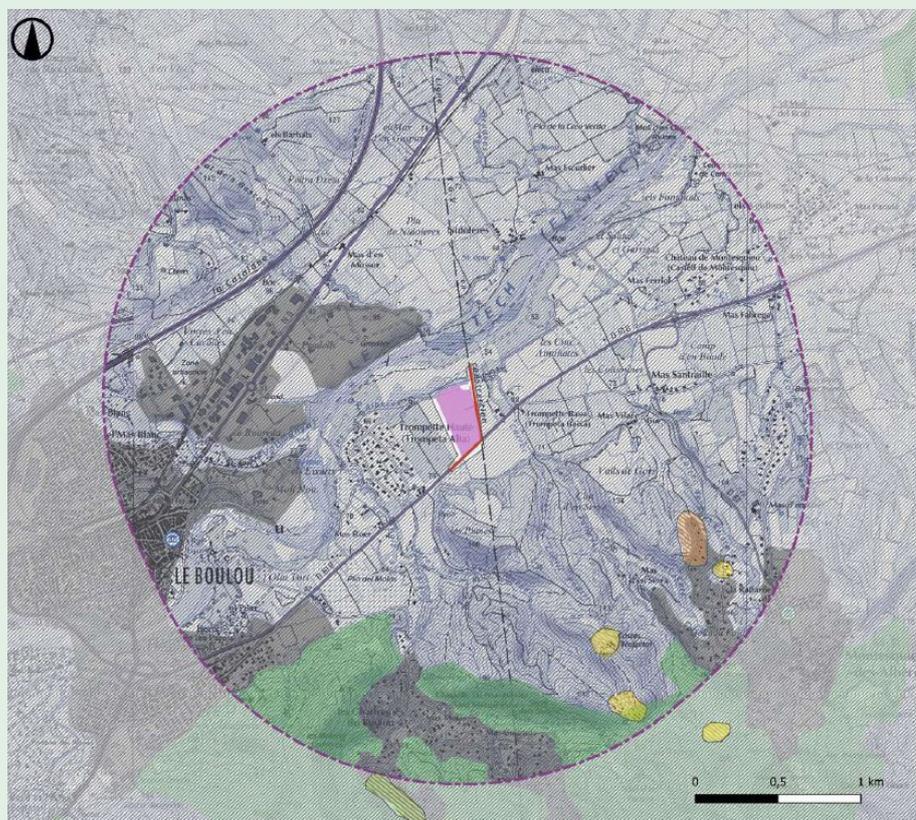
Les enjeux présentés font l'objet d'une analyse fine de la part du bureau d'étude indépendant, afin d'éviter, réduire ou compenser les impacts potentiels du projet sur le site.

L'étude paysagère (en cours)

Le site d'étude est visible depuis ses abords directs. Il est structuré par les axes de communications (LGV et routes) à l'Est et au Sud, par le canal des Albères au Nord et une butte à l'Ouest.



Composition paysagère de l'aire d'étude rapprochée © ATER



Composition paysagère de l'aire d'étude éloignée © ATER

Au sein de l'aire d'étude éloignée (2 à 5km du site), les enjeux sont très faibles à nuls vis-à-vis des axes de communications, des bourgs et lieux de vie, des sentiers touristiques mais aussi du patrimoine et des sites protégés.

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Aire d'étude éloignée

Aire d'étude rapprochée

Monuments historiques

Classé

Inscrit

Masques visuels principaux

Tissu urbain dense

Principaux boisements (>25ha)

Sensibilité des bourgs

Très forte

Forte

Modérée

Faible

Très faible

Nulle

Sensibilité des axes routiers

Très fort

Fort

Très faible

Nulle

Visibilité du projet

zone non visibilité

Concernant l'aire d'étude rapprochée, des habitations isolées telles que « les trompettes hautes » présentent des sensibilités faibles à modérées, avec peu de visibilité sur le site. Les autres lieux de vie ont une sensibilité nulle car la trame bocagère, les motifs boisés et le bâti masquent les visibilités sur le site.

Au total, 4 monuments historiques sont recensés au sein des aires d'études, dont trois au sein de l'aire d'étude éloignée. Aucun d'entre eux ne présente de sensibilités car ils ne sont pas directement impactés visuellement par le projet photovoltaïque.

Les enjeux les plus élevés sont donc depuis les axes de communication longeant le site. Une réflexion sur l'implantation et la densification de haies est menée pour réduire la visibilité.

Concertation préalable volontaire

Cette procédure a pour objectif de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet, l'aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement et la mention des solutions alternatives envisagées. Elle est à l'initiative d'ABO Energy, c'est-à-dire volontaire, et souhaite informer le public et solliciter sa participation, en amont du dépôt de la demande de permis de construire.

Elle se déroulera du **lundi 18 novembre au mardi 3 décembre 2024 inclus**.

Pendant toute la durée de la concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement, un dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Montesquieu-des-Albères pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public
- Dans la version électronique téléchargeable sur la page internet du projet : www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/occitanie/montesquieu-des-alberes.html

Des observations et propositions pourront être adressées :

- Par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Montesquieu-des-Albères (annexe du dossier)
- Par correspondance à l'adresse suivante : ABO Energy - 1 Rue de la Soufflerie - 31500 Toulouse
- Par voie électronique, à l'adresse suivante : axel.isnardon@aboenergy.com

A l'issue de la concertation :

- Le responsable du projet d'ABO Energy recueillera les observations formulées.
- Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Montesquieu-des-Albères, ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois.
- Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

Permanence publique d'information

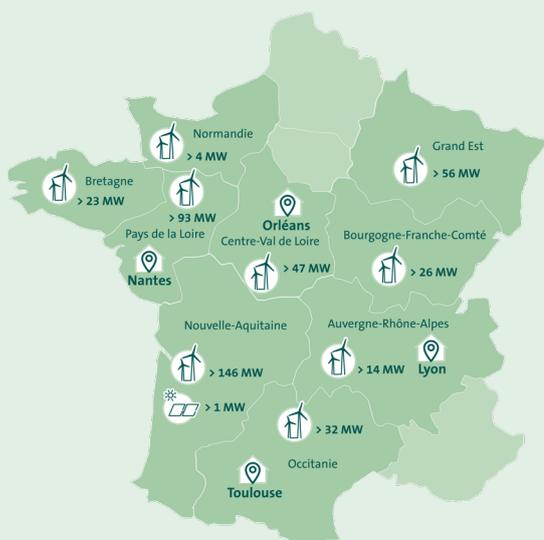


Afin de vous présenter le contenu du dossier de concertation et de répondre à vos questions éventuelles, une permanence publique sera assurée par le responsable du projet :

Mercredi 27 novembre 2024
de 16h à 20h
Salle des fêtes Jean Thubert
Montesquieu-des-Albères

ABO Energy en France

Avec son équipe de 180 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Energy développe des projets d'énergies renouvelables sur tout le territoire français depuis 2002.



442 MW développés et construits
108 MW en construction ou prêts à construire



> 1,8 GW projets en développement

Contacts

Responsable du projet :

Axel Isnardon
Tél. : 06 45 28 75 42
axel.isnardon@aboenergy.com

Responsable de projets Dialogue Territorial :

Edith Recourt
Tél. : 05 34 31 49 17
edith.recourt@aboenergy.com

 ABO Energy
www.aboenergy.fr